

Dernier point sur cette délégation en agence comptable, la DGFIP fournit pour 3 ans aux collectivités expérimentatrices son système d'information HELIOS mais n'est pas tenue de le fournir au-delà. Le financement d'un progiciel serait donc nécessaire.

- **Les autres collectivités** de moindre importance pourraient, pour une très large majorité d'entre elles, ne plus avoir de trésoreries. Si ces dernières sont encore aujourd'hui environ 2 000 sur l'ensemble du territoire, elles pourraient, à terme, descendre à 300. Nous passerions ainsi dans une logique de « back-office » couplée à un « front office » constitué de fonctionnaires DGFIP, qualifiés par le Directeur Général des Finances Publiques de « chargés de clientèle ». Ces derniers iraient proposer leur offre de service (dématérialisation, analyses financières, etc...) aux communes. L'objectif, un temps évoqué de 1 263 trésoreries correspondant au nombre d'EPCI a vécu.

L'image du trésorier DGFIP aidant le Maire à élaborer son budget sera bientôt à ranger aux oubliettes, de même que la caisse de la trésorerie où venaient pourtant vos administrés afin de payer en numéraire impôts, cantine ou centre de loisirs par exemple et de récupérer des secours d'urgence ou autres aides. Si vous avez la chance de garder malgré tout une trésorerie, elle sera sans caisse, victime de la politique du « zéro cash » (article 63 du PLF 2019). Vos administrés et vos régisseurs désirant verser ou recevoir du numéraire seront priés d'aller, selon le résultat de l'appel d'offres bientôt lancé, chez le buraliste ou au bureau de Poste qui sera habilité aussi à encaisser par carte bancaire. La généralisation est d'ores et déjà prévue pour le 1<sup>er</sup> juillet 2020. Vos administrés, souvent les plus fragiles, subiront donc des déplacements. Cette suppression du numéraire au sein des trésoreries pose aussi un vrai problème de secret professionnel et de confidentialité de l'impôt auprès de buralistes ou postiers maniant de l'argent public.

Notre syndicat ne peut se résoudre à voir des campagnes totalement vides de services publics et donc de services publics comptables et financiers à même de vous épauler au plus près.


Nos concitoyens, eux, et notamment les plus démunis, sont en droit d'attendre autre chose que des services en ligne ou des minibus écumant nos campagnes, les considérant ainsi comme des administrés de seconde zone.

**F.O.-DGFIP** combat pour le maintien des missions et d'un réseau de proximité à la hauteur des besoins de nos concitoyens. C'est pourquoi il estime qu'il est temps d'arrêter les politiques qui détruisent le service public républicain.

Concernant les demandes de délégations en agences comptables, ces dernières devront être décidées d'ici la fin mars 2019 pour un démarrage au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Je sais à ce titre que la DGFIP entreprend une grande campagne de séduction à destination des élus qui voudraient passer en agence. Je pense vous avoir apporté un éclairage argumenté et différent de celui que vous avez pu avoir de la part de notre administration sur cette expérimentation.

En votre qualité de Présidente de l'Association des Maires de Vendée, **F.O.-DGFIP** (1<sup>ère</sup> organisation syndicale de la DDFIP de Vendée) espère vous avoir sensibilisé sur ces deux projets qui, pour l'un engendrerait un risque financier majeur, et pour l'autre, précipiterait encore plus nos campagnes vers la désertification.

Me tenant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.



Sébastien LIEVRE, Secrétaire départemental FO DGFIP 85

